Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

En tort mais...

Par heyhey

Bonjour,

Je vous explique la situation, je reculais pour effectuer un créneau quand je suis rentré dans la voiture trop proche de moi. Même si j'ai mis mon clignotant et le soupçonne d'avoir un peu trop avancé, je pense être en tort.

Là n'est pas trop le souci car j'ai remarqué que son pare choc avant était déjà abîmé. Je me suis dit qu'il verrait l'expert.

N'ayant pas de constat amiable sur nous, nous avons décidé de nous voir demain. Il m'avoue tout de même, par téléphone, qu'il avait déjà eu un accident (déclaré ou pas) où son pare choc avait été abîmé (il a fait des devis pour changer).

Même si je suis en tort, je ne veux pas payer pour ce que je n'ai pas casser. Que me conseillez-vous?

Merci,

Par janus2

Bonjour,
De toute façon, peu importe que la réparation coute 200 ou 1000?, ce n'est pas vous qui payez mais votre assurance. Pour vous, que ce soit 200 ou 1000?, le résultat sera le même, un sinistre responsable et 25% de malus.
Ensuite, il ne faut pas prendre les experts pour des billes, ils savant faire la part des choses entre un choc récent et des dégâts présents depuis déjà un moment.
Sinon, je vous confirme que vous êtes responsable à 100% d'après la description de l'incident.